

***PRIX FONCTION PUBLIQUE***

**ADOPTION À L'UNESCO D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE SUR LA DIVERSITÉ  
CULTURELLE**

*Ministère de la Culture, des Communications et de la  
Condition féminine*

*Ministère des Relations internationales*

En collaboration avec le ministère du Développement économique, de  
l'Innovation et de l'Exportation

© L'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ), 2007. Tous droits réservés.

Il est notamment interdit de reproduire, publier et diffuser le présent document, sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'auteur.

Le présent document est diffusé via le site Web de l'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ) avec l'autorisation de l'auteur.

## **ADOPTION À L'UNESCO D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE**

*L'adoption à l'UNESCO d'une convention internationale sur la diversité culturelle, c'est l'histoire de l'une des victoires diplomatiques les plus spectaculaires du Québec.*

Tout commence à la fin des années 1990 par la création, à l'initiative du Québec, du Groupe franco-québécois sur la diversité culturelle, alors que se déroulent des négociations intenses en matière de commerce sur la scène internationale. Ces discussions, qui font peser une menace croissante sur les politiques culturelles, inquiètent vivement les milieux de la culture, tant au Québec qu'à l'étranger.

Le Québec, habituellement favorable au libre-échange, a toujours refusé de libéraliser le secteur de la culture, faisant valoir que les produits et services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres, qu'ils sont porteurs d'identité et qu'on ne peut les soumettre aux seules lois du marché.

En 1998, l'administration publique québécoise s'engage donc dans une réflexion en profondeur sur l'approche à privilégier pour permettre de reconnaître, à l'échelle internationale, l'importance du soutien public en culture. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) de même que le ministère des Relations internationales (MRI), en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, seront particulièrement actifs dans la démarche d'élaboration et de promotion d'un instrument juridique international qui puisse consacrer la légitimité des politiques culturelles.

Le MCCCF conduit et commande des études, tisse des relations étroites avec ses homologues canadien et français, crée un site Web trilingue devenu incontournable sur le sujet et diffuse un bulletin d'information hebdomadaire à 3 500 abonnés à travers le monde.

Le MRI convainc ses partenaires au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie et met à contribution son réseau de bureaux et de délégations du Québec à l'étranger pour nouer des alliances et faire la promotion de cet instrument juridique de première importance.

Résultat : le 20 octobre 2005, l'UNESCO adopte la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette convention reconnaît dans les politiques et les mesures publiques un moyen universel de défendre et promouvoir la diversité des expressions culturelles et de garantir la survie des milieux culturels partout dans le monde.

L'administration publique québécoise a fait la preuve qu'elle peut, en alliant les forces concertées de plusieurs ministères et des acteurs de la société civile, réaliser des projets essentiels pour le Québec et porteurs à l'échelle internationale.

### *Personnes-ressources*

#### **CLAUDE RODRIGUE**

Responsable relations media

Ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine

Téléphone : (418) 380-2362 poste 7217

Télécopieur : (418) 380-2364

Courriel : [claude.rodrique@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:claude.rodrique@mcccf.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcccf.gouv.qc.ca/diversite-culturelle/diversite-culturelle.html](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/diversite-culturelle/diversite-culturelle.html)

#### **ANNE RHÉAUME**

Conseillère en communication

Ministère des Relations internationales

Téléphone : (418) 649-2400, poste 5045

Télécopieur : (418) 649-2656

Courriel : [anne.rheaume@mri.gouv.qc.ca](mailto:anne.rheaume@mri.gouv.qc.ca)